



AVIS DE COURSE « NOVEMBRE A HYERES » 2011

« Novembre à Hyères » est une épreuve officielle de la Fédération Française de voile organisée du 10 au 13 Novembre 2011 à Hyères par le COYCH avec la collaboration de la ville d'Hyères. Cette épreuve se courra cette année en : Formule HN France, IRC, et monotype si 8 (ou +) bateaux identiques.

1. REGLES

L'épreuve est régie par :

1.1. Les règles telles que définies dans les Règles de course à la voile 2009/2012 (RCV)

1.3. Les règlements fédéraux. Les règles de course de la classe HN, les règles de jauge IRC, les règles de classe des monotypes admis à courir.

1.4. La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV.

2. PUBLICITE :

« Novembre à Hyères » est classé en catégorie C de publicité.

Les responsables des bateaux portant une publicité individuelle doivent présenter une autorisation valide délivrée par la Fédération Française de voile lors de la confirmation des inscriptions.

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (code de publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION :

Novembre à Hyères 2011 est ouvert :

3.1 Croiseurs :

3.1.1. Aux bateaux titulaires d'une carte d'identité HN France – Osiris valide et correspondant aux classes suivantes :

- les bateaux des classes D, E, F, G

- les bateaux de la classe L

- Pour la classe R, aux voiliers possédant un rating HN supérieur ou égal au groupe R 12,5 net.

- Et aux bateaux possédant un certificat ORC 2011 et qui auront fait leur demande d'équivalence HN auprès du délégué HN de leur région (liste à consulter sur www.ffvoile.net/hn ou dans le guide HN 2008) avant le 05/11/2011.

- Novembre à Hyères n'est pas ouvert aux bateaux listés en table H100.

3.1.2. Aux bateaux possédant un certificat de jauge IRC en cours de validité.

3.2. Aux monotypes des classes suivantes si 8 bateaux ou + ont confirmé leur inscription au 05/11/2011: **Longtze, Fun, Melges 24 et Laser SB3**
Ces classes auront un avis de course distinct de celui-ci

3.3. Les équipages doivent adresser par courrier ou par fax leur bulletin d'inscription accompagné d'une copie de la carte d'identité HN ou IRC, Certificat de jauge pour les monotypes en cours de validité (ce document devra être fourni au plus tard le Vendredi 11/11/2011 à 10h) et d'un titre de paiement correspondant au montant des frais de constitution de dossier et établi à l'ordre du COYCH à l'adresse : COYCH, 61 avenue du docteur Robin , 83400 Hyères France. **Au plus tard le 31/10/2011**

3.4. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs.
- une pièce d'identité
- si nécessaire l'autorisation de port de publicité.
- le certificat de jauge ou de conformité valide.

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une autorité nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER « croiseurs »:

Taille de bateaux	Montant	Montant pour abonnés du port de Hyères.
Moins de 8 mètres	150€	120 €
De 8 à 9.99 mètres	220€	170€
De 10 à 11.99 mètres	255€	205€
12 mètres et plus	340€	290€

Majoration de 50€ à partir du 01/11/2011.

Les droits à payer « monotypes » sont sur leur avis de course

5. PROGRAMME :

5.1. Confirmation des inscriptions :

Les inscriptions seront confirmées sur place au COYCH du Jeudi 10 Novembre à 14h00 au Vendredi 11 à 10h00.

Chaque concurrent devra signer au moment de son inscription définitive, un formulaire contenant les termes suivants : « j'accepte de me soumettre aux règles de course à la voile et à toutes les autres règles qui régissent cette épreuve ».

Remboursement : En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'autorité organisatrice qui pourra exiger un certificat médical.

5.2. Jours de course et inscriptions.

JOURS	PROGRAMMES	HORAIRES
Jeudi 10 Novembre	Accueil, inscriptions.	14h à 19 h
Vendredi 11 Novembre	Accueil, inscriptions. Premier signal d'avertissement. Apéritif de bienvenue.	8h00 à 10h00 12h00 pour bananes ou côtier. 19h00 à l'espace nautique
Samedi 12 Novembre	Premier signal d'avertissement. Départ de la grande course Arrivée de la grande course Buffet régatier	10h00 pour parcours bananes. Entre 15h00 et 17h00. Entre 21h00 et 00h00. A partir de 20h00 à l'espace nautique et en fonction des arrivées de la grande course.
Dimanche 13 Novembre	Premier signal d'avertissement. Heure limite du dernier signal d'attention Remise des Prix et buffet	10h00 pour bananes ou côtier. 15h 30 A partir de 17h30 à l'espace nautique.

6. JAUGE

Il ne sera pas prévu de session de jauge, les bateaux et leurs équipements devront arrivés jaugés.

7. INSTRUCTIONS DE COURSE :

Les instructions de course seront disponibles au moment de la confirmation des inscriptions.

8. LES PARCOURS :

Les parcours seront de type aller – retour ou de types côtiers.

9. SYSTEME DE PENALITE :

Pour toutes les classes, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de 2 tours est remplacée par la pénalité d'1 tour.

10. CLASSEMENT :

10.1. Le nombre de course devant être validées pour constituer une série est de 2.

8 courses sont programmées pour l'ensemble des catégories.

Décompte des courses : 4 courses devront être courues et validées pour enlever le plus mauvais résultat.

10.2. Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

10.3. Le système de points à minima de l'annexe A des RCV s'appliquera.

11. PLACE AUX PORTS :

Les voiliers devront être présents au port d'Hyères au plus tard le Vendredi 11 Novembre à 9H00.

Les bateaux participants à « Novembre à Hyères » bénéficieront d'une gratuité de taxe d'amarrage au port d'Hyères du 05/11/2011 au 16/11/2011 au plus tard. Les taxes d'amarrage sont prises en charge par le COYCH et le port d'Hyères.

Règle d'occupation des postes d'amarrage : Le responsable du bateau devra se présenter à la Capitainerie dès son arrivée au port pour établir la déclaration d'entrée, muni des papiers du bateau et de l'attestation certifiée du COYCH (conformément aux dispositions du Code des Ports Maritimes). Un numéro de place lui sera alors attribué et devra être conservée tout au long de l'épreuve.

12. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU :

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

13. COMMUNICATION RADIO :

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course, ni recevoir de communication radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

Chaque bateau doit posséder une VHF en état de fonctionnement.

14. PRIX :

Les prix seront distribués comme suit :

- 3 premiers de chaque classement.
- Les vainqueurs de la grande course.

15. DECHARGE DE RESPONSABILITE :

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

16. ASSURANCE :

Les concurrents étrangers non licenciés ff voile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimale de 1.5 million d'euros.

17. INFORMATION COMPLEMENTAIRES :

17.2. Organisation Technique : COYCH

61, avenue du docteur Robin, 83400 Hyères.

Tel : 33 (0)4 94 38 61 67 Fax :33 (0)4 94 38 68 14.

E Mail : coych@wanadoo.fr Internet : www.coych.org

17.1. Hébergement :

- Site web du COYCH : www.coych.org